

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 33393	De Mme Catherine Pujol ( Non inscrit - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; patrimoine culturel</b>	<b>Tête d'analyse</b> > Situation préoccupante du musée de la préhistoire de Tautavel	<b>Analyse &gt; Situation préoccupante du musée de la préhistoire de Tautavel.</b>
Question publiée au JO le : <b>27/10/2020</b> Réponse publiée au JO le : <b>26/01/2021</b> page : <b>682</b>		

### Texte de la question

Mme Catherine Pujol attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la situation préoccupante du musée de la préhistoire de Tautavel, dans les Pyrénées-Orientales. Ce musée, qui se situe sur le site de la Caune de l'Arago, permet de se plonger dans la vie quotidienne de celui qui fut surnommé « l'homme de Tautavel » sur plus de 1 500 mètres carrés de galeries d'exposition de pièces rares et des reconstitutions de scènes de vie. C'est un formidable outil au service de la vulgarisation des sciences de l'archéologie. La Caune de l'Arago est un chantier de fouilles qui réunit des équipes de fouilleurs et de chercheurs européens qui déblaient patiemment les couches stratigraphiques. Malheureusement, la grotte ne respectant plus les normes de sécurité élémentaires, les fouilles ne peuvent plus avoir lieu sur le site. Cet abandon des fouilles met en péril l'avenir du musée de la préhistoire de Tautavel mais déséquilibre également l'économie de tout un territoire. En effet, les chercheurs internationaux et les touristes qui se rendaient sur les lieux représentaient une manne financière indispensable pour la commune de Tautavel et ses environs. Le coût des travaux nécessaires a été estimé à 30 000 euros, somme qu'il est très difficile d'assumer pour une commune de 900 habitants. Elle lui demande de bien vouloir étudier toutes les mesures envisageables pour lever des fonds nécessaires à la réouverture de la grotte de Tautavel et à la redynamisation du musée de la préhistoire.

### Texte de la réponse

Le site archéologique de Tautavel, classé au titre des monuments historiques, et le musée de France qui lui est lié sont gérés par un établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en 2012, qui associe l'État (ministère de la culture et ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), le Museum national d'histoire naturelle, l'université de Perpignan, le conseil régional d'Occitanie, la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de Tautavel. Les recettes de fonctionnement de l'EPCC, apportées par ses membres et partenaires, s'élèvent à 254 000 €, dont 98 000 € par le ministère de la culture qui apporte également, chaque année, un soutien aux opérations de politique des publics du musée et aux recherches sur le site de Tautavel. Les fouilles sont interrompues depuis deux ans, suite à des problèmes de sécurité tant pour les fouilleurs et le public que pour la conservation des vestiges, en raison de risques d'effondrement de blocs de la falaise et de coupes stratigraphiques. Après une visite de la commission de sécurité qu'elle avait diligentée, l'université de Perpignan a interdit toute intervention de ses agents sur le site. Face à cette situation, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie a pris les mesures nécessaires, en suspendant l'autorisation de fouille jusqu'au règlement des problèmes de sécurité. Pour ne pas pénaliser l'avancement des recherches, la DRAC a

toutefois soutenu en 2019 un programme d'exploitation des résultats des fouilles des années antérieures. L'équipe de recherche n'a pas souhaité en 2020 reconduire sa demande de financement pour poursuivre ce programme d'étude. En parallèle, en collaboration avec la commune propriétaire du site, la DRAC a travaillé à l'élaboration d'une étude de diagnostic destinée à fixer le cahier des charges des travaux de conservation et de mise en sécurité à mettre en œuvre. Conscient des difficultés financières de la commune, le préfet des Pyrénées orientales a accepté que soit déplafonné au-delà de 80 % le montant de la subvention pour cette étude, dont la DRAC attend la remise dans les prochaines semaines. La remise de cette étude va permettre à la commune de recruter un architecte du patrimoine pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de conservation et de mise en sécurité, dans le cadre d'une autorisation de travaux sur monument historique classé. Cette étude et les premiers travaux d'urgence de mise en sécurité du site, une fois leur coût évalué, pourront être soutenus par la DRAC dès 2021. Enfin, concernant le musée et plus largement l'EPCC, une étude de programmation, contenant une première phase d'audit, est également en cours. Elle est largement soutenue, à hauteur de 100 000 €, par la DRAC Occitanie. Le conseil régional d'Occitanie accompagne ce dossier, avec son entrée au sein de l'EPCC en 2020 et en apportant son soutien à cette étude. Un comité de pilotage réunissant tous les partenaires a été constitué ; il devra valider l'étude en cours d'ici à février prochain. Le projet de rénovation, qui devrait être inscrit au prochain contrat de plan État-Région, constituera une des premières priorités du ministère de la culture pour les musées en Occitanie.